

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le mardi 7 septembre 2021 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Charles Brochu
- ❖ Monsieur Éric Courteau
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Johnny Vander Wal
- ❖ Madame Sylvie Giroux

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Camille Auble directeur général et secrétaire-trésorier, Frédérick Bernier, inspecteur municipal, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-01

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h32

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. Bienvenue par Monsieur le Maire
2. Prise des présences
3. Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue
4. Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture
5. Adoption du procès-verbal du lundi 2 août 2021 avec dispense de lecture
6. Correspondance
7. Finances
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
8. Administration et affaires courantes
 - 8.1 Adoption du règlement #580 pour autorisation de dépenses, avec dispense de lecture
 - 8.2 Acceptation de l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur

- 8.3 Adoption de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
- 8.4 Adoption de la politique concernant l'usage inadéquat de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires
- 8.5 Adoption de la politique d'utilisation des outils informatiques et de communication
- 8.6 Servitude sur le chemin Armstrong
- 8.7 Entérinement d'embauche – Directeur de la voirie
- 9. Développement local et régional
- 10. Urbanisme
 - 10.1 Demande d'appui pour une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles à la commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) – 442A, route 243
 - 10.2 Demande d'appui pour une demande d'utilisation à des fins autres et d'aliénation qu'agricoles à la commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) – 88, chemin Steel-Plante
- 11. Voirie
 - 11.1 Autorisation de reddition de comptes des travaux sur de la Vallée 2021
 - 11.2 Adjudication du contrat pour le projet : Pavage de couche d'usure chemin de la Rivière
 - 11.3 Autorisation d'une demande d'aide pour l'octroi d'aide financière dans le cadre du volet redressement et accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- 12. Rapport des activités du Maire
- 13. Varia
- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-02

Adoption du procès-verbal du lundi 2 aout 2021 avec dispense de lecture.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Johnny Vander Wal

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance du 2 aout 2021 soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-03

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Éric Courteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 28 934,08 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Johnny Vander Wal

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 93 016,67 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 287,44 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement.

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 125,20 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-06

Adoption du règlement numéro 580 – Règlement modifiant le règlement numéro 562 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses, avec dispense de lecture

ATTENDU QUE selon l'article 454 du Code municipal, l'abrogation ou la modification d'un règlement ne peut avoir lieu que par un autre règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été dûment déposé lors de la séance ordinaire du 2 août 2021.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement portant le numéro 580 soit et est adopté par le conseil avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-07

Acceptation de l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur – Services juridiques pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité.

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2022.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-08

Adoption de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la Municipalité ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail.

PAR CONSÉQUENT,

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER pour fin d'application la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-09

Adoption de la politique concernant l'usage inadéquat de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires

CONSIDÉRANT QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens et le public en général, incluant l'image et la réputation de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi encadrant le cannabis précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER pour fin d'application la politique concernant l'usage inadéquat de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-10

Adoption de la politique d'utilisation des outils informatiques et de communication

CONSIDÉRANT QUE la gestion et l'usage du matériel informatique ainsi que l'utilisation des outils de communication par les employés de la municipalité ce doit d'être encadré.

PAR CONSÉQUENT,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Éric Courteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER pour fin d'application la politique d'utilisation des outils informatiques et de communication.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-11

Servitude sur le chemin Armstrong

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER la direction générale et le maire à disposer des moyens nécessaires à la réalisation d'une servitude pour le lot 55 357 76;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin à hauteur de 1 000 \$;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-12

Entérinement d'embauche – Directeur de la voirie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite renforcer le service de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a procédé à l'ouverture du poste de Directeur de la voirie et autorisé le Directeur général ainsi que le maire à négocier et signer le contrat de travail

par le biais de la résolution
2021-08-06;

CONSIDÉRANT

la recommandation du
comité administratif à la suite
des entretiens d'embauche.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER

l'embauche de M. Éric Lavoie
au poste de directeur de la
voirie, et ce, en date du lundi
30 août 2021, avec une durée
de probation de 6 mois.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-13

Demande d'appui pour une demande d'utilisation à fins autres
qu'agricoles à la Commission de la protection du territoire
agricole (CPTAQ) – 442A, route 243

ATTENDU QUE

Monsieur Sylvain Petit
représentant Les Entreprises
M.A. Petit Inc. fait une
demande d'autorisation
auprès de la CPTAQ afin
d'agrandir une superficie
résidentielle.
L'agrandissement de la
superficie résidentielle est de
1 159 m² ;

ATTENDU QUE

Les Entreprises M.A. Petit
bénéficie actuellement
d'une superficie résidentielle
de 5000 m² ; incluant le
chemin d'accès ;

ATTENDU QUE

le demandeur ne prévoit
aucune installation
permanente sur la nouvelle
superficie demandée ;

ATTENDU QUE

le demandeur désire faire
l'installation d'une roulotte
selon les dispositions de
l'article 4.52 du règlement de
zonage de la municipalité du
canton de Cleveland no. 446
;

ATTENDU QUE

l'article 4.52 du règlement de
zonage no. 446 de la
municipalité du canton de
Cleveland autorise un
particulier (propriétaire ou
locataire) à laisser installer, les
fins de semaine, un seul
véhicule récréatif motorisé ou
non de visiteur sur son terrain
déjà occupé par un bâtiment
principal ;

ATTENDU QUE

dans l'article 4.52 du
règlement de zonage no. 446
de la municipalité du Canton

de Cleveland, il est également fait mention que :
Nonobstant les alinéas précédents, un particulier (propriétaire ou locataire) ne peut laisser installer qu'un seul véhicule récréatif motorisé ou non de visiteur sur son terrain déjà occupé par un bâtiment principal, pour une période de sept (7) jours consécutifs, entre le premier (1), mai et le trente (30) septembre de chaque année ;

CONSIDÉRANT

la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'INVITER

Monsieur Petit à présenter son projet au conseil avant de délibérer.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-14

Demande d'appui pour une demande d'utilisation à des fins autres et d'aliénation qu'agricoles à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) - 88, chemin Steel-Plante

ATTENDU QUE

Monsieur Benoît Béchard résidant au 88, chemin Steel-Plante fait une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin de permettre le lotissement d'un total de 10 lots incluant une route et 9 lots pour utilisation résidentielle d'une superficie variant de 5 à 50 acres. La superficie totale est d'environ 290 acres. Le promoteur désire également céder le chemin créé à la municipalité ;

ATTENDU QUE

le demandeur n'a pas remis de plan de développement à la municipalité ;

ATTENDU QUE

le demandeur n'a pas remis de documents concernant le potentiel agricole du lot ;

CONSIDÉRANT

la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Johnny Vander Wal

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE

la demande de monsieur Béchard soit réétudiée par le CCU suite à la réception d'un plan de développement sommaire et de documents

concernant le potentiel agricole de la zone affectée par la demande.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-15

Attestation de la fin des travaux du Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement et Accélération

- ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
- ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;
- ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés du 25 mai 2021 au 11 août 2021;
- ATTENDU QUE** transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:
- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
 - les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
 - la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
 - un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'AUTORISER** la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-16

Adjudication du contrat pour le projet – Pavage de la couche d'usure sur le chemin de la Rivière

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité a procédé à un appel d'offres sur SEAO pour les travaux sur le chemin de la Rivière;
CONSIDÉRANT QUE	deux entrepreneurs ont présenté une offre de prix au bureau de la Municipalité;
CONSIDÉRANT	l'ouverture des soumissions reçues le 31 août 2021 à 11h00;
CONSIDÉRANT	les soumissions reçues conformes;
CONSIDÉRANT	la recommandation d'adjudication produite par la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADJUGER	à « Eurovia Québec Construction Inc » le contrat pour les travaux de pavage sur le chemin de la Rivière, conformément à la demande publique de soumission 532421102003 et aux tarifs unitaires de sa soumission soit une dépense, excluant la TPS et la TVQ, estimée à 118 592,40 \$.
------------------	---

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-17

Autorisation d'une demande pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet redressement et accélération de Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - chemin Barker

ATTENDU QUE	la municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;
ATTENDU QUE	les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant

obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE

seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE

la municipalité du Canton de Cleveland s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE

la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE

le chargé de projet de la municipalité, M. Camille Auble agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER

la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles;

DE CONFIRMER

l'engagement de la municipalité à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 7 septembre 2021.

Aucune question reçue.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par le conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-18

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h38.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 aout 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du Code municipal.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 8e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt et un.

Herman Herbers, Maire

Camille Auble, Secrétaire-trésorier